



Lundi 26 février 2007

Temps forts du 12/02/07 au 23/02/2007 No. 08

[14 février](#)

Procès de l'hôpital de Vukovar: présentation des conclusions à la mi-mars

La Chambre de 1^{ère} instance émet une ordonnance reportant aux 14, 15 et 16 mars la présentation par les parties de leurs conclusions, initialement prévue pour le 28 février, 1^{er} et 2 mars.

La Chambre de 1^{ère} instance a considéré que les parties ne pourraient pas déposer leurs mémoires avant qu'elle ait rendu sa décision sur une requête du Procureur pour rouvrir la présentation de ses moyens. Cette requête a été rejetée vendredi dernier.

[16 février](#)

La Cour d'Etat de Bosnie-Herzégovine condamne Gojko Janković à 34 ans de prison

Gojko Janković est déclaré coupable de crimes contre l'humanité et condamné à 34 ans de prison par la Section des crimes de guerre de la Cour d'Etat de Bosnie-Herzégovine. L'accusé est acquitté d'une accusation de viol.

Ce jugement est le second prononcé par la Cour d'Etat sur une affaire renvoyée par le TPIY conformément à l'Article 11 bis. Le jugement de Radovan Stanković, fin 2006, avait été le premier. Gojko Janković fut initialement inculpé par le Tribunal pour des crimes commis à Foča. L'affaire Janković fut finalement renvoyée à la Bosnie, et l'accusé transféré le 8 décembre 2005.

[19-20 février](#)

Visite de juges de la Cour d'Etat de Bosnie-Herzégovine

Le Tribunal accueille des juges de la Cour d'Etat de Bosnie-Herzégovine, qui participent à des tables rondes avec leurs pairs du TPIY.

De nombreuses questions de procédure sont discutées, notamment par rapport aux renvois d'affaires par le TPIY.

[20 et 22 février](#)

L'affaire Šešelj confiée à la Chambre de 1^{ère} instance III

Une ordonnance émise le 20 février par le Président du Tribunal attribue l'affaire Šešelj à la Chambre de 1^{ère} instance III, qui se compose des Juges Patrick Robinson, Jean-Claude Antonetti et Ian Bonomy.

Une autre ordonnance, du 22 février, désigne le Juge Antonetti comme Juge de la mise en état.

A la suite de ces changements, la conférence de mise en état qui devait se tenir le 28 février est reportée.

[21 février](#)

Le Président et le Greffier participeront à un séminaire d'experts

Le porte-parole du TPIY annonce que le Président, Fausto Pocar, et le Greffier, Hans Holthuis, se rendront à New York, les 26 et 27 février, pour participer à un séminaire intitulé «Planning for residual issues and mechanisms for international and hybrid criminal tribunals ». Au cours de cette rencontre, organisée par le Centre international pour la justice transitionnelle et la faculté de droit de l'Université Western Ontario (Canada), des experts discuteront de sujets liés aux archives et aux legs du TPIY, du TPIR, de la Cour Spéciale pour la Sierra Leone et des Chambres Extraordinaire au sein des Tribunaux Cambodgiens. Des représentants de ces quatre cours, des Nations Unies, de plusieurs gouvernements, du Centre international pour la justice transitionnelle, ainsi que de plusieurs ONG et universités participeront aux discussions.

21 février

Réduction de l'acte d'accusation dans l'affaire Gotovina et al.

La Chambre de 1^{ère} instance I émet une ordonnance enjoignant l'accusation de réduire l'acte d'accusation dans l'affaire Gotovina et al.

Cette ordonnance écrite confirme une décision rendue oralement durant la conférence de mise en état le 9 février.

22 février

Pas de réduction de l'acte d'accusation dans l'affaire Haradinaj et al.

La Chambre de 1^{ère} instance I rend sa décision de ne pas réduire l'acte d'accusation dans l'affaire contre Ramush Haradinaj, Idriz Bala et Lahi Brahimaj. Le commencement de ce procès est prévu pour le 5 mars.

Le 6 février, le Procureur fut invité par la Chambre à envisager une réduction de l'acte d'accusation, mais refusa de le faire. La Chambre de 1^{ère} instance s'est finalement dite convaincue par les arguments du Procureur. En particulier, la Chambre est persuadée que le retrait de chefs ou d'incidents (...) pourrait aboutir à un acte d'accusation qui ne serait plus représentatif de l'affaire dans sa totalité, ou pourrait affecter la capacité de l'accusation à présenter des preuves sur la portée des attaques systématiques et de l'entreprise criminelle commune, telles qu'alléguées.

23 février

Zelenović : audience consacrée à la sentence

La Chambre de 1^{ère} instance II tient l'audience consacrée à la détermination de la peine pour Dragan Zelenović. Le Procureur demande une peine de 10 à 15 ans de prison, tandis que la défense recommande une peine de 7 à 10 ans d'emprisonnement.

Inculpé en 1996 pour des crimes commis à Foča, où il était un sous commandant de la police militaire et un paramilitaire, Dragan Zelenović plaida coupable le 17 janvier 2007 de sept chefs d'accusation de viols et de tortures.

LE TPIY A CLOS LES PROCÉDURES CONCERNANT 100 ACCUSÉS – SUR 161

Depuis la tenue de sa toute première audience, le 8 novembre 1994 (dessaisissement dans l'affaire Tadić), le Tribunal a mis en accusation un total de 161 personnes, et a clos les procédures concernant 100 d'entre elles : cinq ont été acquittées, 48 condamnées (sept sont en attente de transfert, 24 ont été transférées, 16 ont purgé leur peine, un condamné est décédé en cours d'exécution de peine), et 11 ont vu leur affaire renvoyée devant une cour de l'ex-Yougoslavie ; par ailleurs, 36 affaires ont été proclamées terminées à la suite soit du retrait de l'acte d'accusation soit du décès de l'accusé (avant ou après le transfert au Tribunal).

Les procédures en cours concernent 61 accusés : 13 sont en appel, deux attendent le jugement de la Chambre de 1^{ère} instance, 23 sont en procès, 17 sont en phase préliminaire du procès et six sont toujours en fuite.

Parmi les accusés en appel, on compte Sefer Halilović, Fatmir Limaj et Isak Musliu (qui ont été acquittés et remis en liberté, mais le Procureur a interjeté appel de ces jugements) ainsi que Amir Kubura et Naser Orić : ces deux accusés ont été condamnés et remis en liberté, anticipée (Kubura) ou non (Orić), mais le Bureau du Procureur a fait appel des jugements de première instance.

De plus, 19 autres individus ont été jugés pour outrage au Tribunal.

Le TPIY en bref est une publication du Greffe, préparée et publiée par la Section PTV.
Greffier : Hans Holthuis. Chef PTV : Christian Chartier
Assistantes : Isabelle Lambert, Gea van der Werf

Questions et commentaires :

Christian Chartier, Editeur : +31.70.512.52.40, chartier.icty@un.org
Denise Gustin-Gardella, Editrice-adjointe : +31.70.512.53.49, gustin.icty@un.org

Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie, Churchillplein 1, 2517 JW The Hague, The Netherlands
www.un.org/icty